

PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de Morsang Sur Seine, légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Olivier PERRIN, Maire.

Conseillers présents : Olivier PERRIN, Sophie BRATIGNY, Claude POUGES, Marie-Anne RIGAL, Stéphane COLLIN, Thierry GAUTTIER, Arnaud MARIN, Frédéric LANDRIEU, Pascale BOISSARD, Elisabete ABREU, Samantha LEMAIRE, Martine BOUTEILLER

Conseillers représentés : Christelle PERRODIN (donne pouvoir à Olivier PERRIN), Sébastien PICOT (donne pouvoir à Frédéric LANDRIEU), Aymeric TOURNAY (donne pouvoir à Sophie BRATIGNY)

Secrétaire de séance : Pascale BOISSARD

Suite à la réception d'un courrier de la Préfecture, M. le Maire propose à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la désignation d'un correspondant incendie et secours. A l'unanimité les membres du conseil donnent un avis favorable à l'ajout de ce point.

POINT N°1 – DESIGNATION CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS :

M. le Préfet de l'Essonne, par courrier du 18 octobre 2022, a sollicité les communes pour désigner un correspondant incendie et secours qui sera un interlocuteur privilégié du Service d'Incendie et de Secours sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

M. Arnaud MARIN est désigné correspondant incendie et secours.

POINT N°2 – SUBVENTIONS ASSOCIATIONS :

Le conseil décide d'attribuer des subventions aux associations suivantes :

- Bouchons d'Amour Beaucerons : 100 euros (vote à l'unanimité)
- Club de Voile de Morsang : 600 euros (vote à la majorité : 11 voix pour et 1 abstention)

POINT N°3 – BUDGET 2022 – VIREMENTS DE CREDITS :

En l'absence de budget supplémentaire, les résultats ayant été repris au budget primitif, il est nécessaire de faire des virements de crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

A l'unanimité, le conseil approuve les virements des crédits suivants :

Article 6188 – autres frais divers : - 6.000 €
 Chapitre 023 – virement ~~à~~ la section d'investissement : - 6.000 €
 Article 2128 – autres agencements et aménagements : + 500 €
 Article 21311 – hôtel de ville : + 1.400 €
 Article 21312 – bâtiments scolaires : + 1.000 €
 Article 2152 – installations de voirie : + 2.000 €
 Article 2183 – matériel de bureau et informatique : + 600 €
 Article 2188 – Autres immobilisations corporelles : + 500 €
 Chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement : + 6.000 €

POINT N°4 – FINANCES – PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57 :

Le référentiel budgétaire et comptable M57 a vocation à devenir la norme pour toutes les collectivités au 1^{er} janvier 2024 (en remplacement de l'actuelle nomenclature M14).

Après accord du comptable public, la Commune de Morsang-Sur-Seine appliquera le référentiel M57 dès le 1^{er} janvier 2023 en utilisant le droit d'option de passage anticipé.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide d'adopter par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 (en remplacement de la nomenclature M14),

- précise que la norme comptable M57 mise en place, compte-tenu du nombre d'habitants de la commune, sera la nomenclature abrégée

- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°5 – QUESTIONS DIVERSES :

M. le Maire donne lecture du courrier de Mme Laure RABOURDIN en date du 14 octobre 2022 qui propose de faire une piste cyclable route de Villededon et de négocier avec le nouveau propriétaire le don ou l'achat d'une partie du terrain privé du château.

Il n'est pas possible de donner une suite favorable compte tenu que le terrain, à cet endroit, est situé en Espaces Boisés Classés. De plus, l'Architecte des Bâtiments de France n'autorise pas de muret et souhaite des murs pleins.

Enfin, un marquage cyclable est actuellement à l'étude au sein de Grand Paris Sud dans le cadre du plan vélo.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 18 novembre 2022 à 20 heures.

La séance est levée à 21 heures 30.

La secrétaire de séance,

Pascale BOISSARD,

Le Maire,

Olivier PERRIN

